

Chancellerie d'Etat
du canton de Berne
M. Michel Walthert
Postgasse 68
3000 Berne 8

La Neuveville, le 2 février 2012

Représentation du Jura bernois au Conseil national

Monsieur le vice-chancelier,

Lors de sa séance du 26 octobre 2011, le Conseil du Jura bernois (CJB) a donné mandat à sa section Institutions d'étudier les scénarios évoqués au lendemain des élections fédérales en vue d'assurer la représentation du Jura bernois au Conseil national. La section a commencé son travail dans la foulée et a défini les scénarios à étudier (cf. avant-projet de rapport annexé). Afin de pouvoir examiner plus avant les pistes, elle a identifié le besoin de procéder à des simulations et d'avoir des éclaircissements sur certains points. Elle demande par conséquent à la Chancellerie d'Etat de bien vouloir répondre aux demandes suivantes :

Question n°1

La faible mobilisation du Jura bernois a été évoquée parmi les raisons ayant eu une influence sur le résultat. M. Graber a obtenu sur l'ensemble du canton 3'198 voix de moins que Mme Pieren. Dans l'hypothèse où le Jura bernois aurait eu un taux de participation identique à la moyenne cantonale (+ 12.5 points¹) et que les suffrages nominaux attribués par l'électorat du Jura bernois aient progressé dans les mêmes proportions, M. Graber aurait-il obtenu un siège au Conseil national. Si tel n'est pas le cas, à partir de quel taux de participation dans le Jura bernois M. Graber aurait-il devancé sa colistière ? Pouvez-vous faire également ces deux calculs en ajoutant les voix de l'arrondissement de Bienne à celui du Jura bernois ?

Question n°2

Le CJB pose l'hypothèse que le cumul est plus aisé à obtenir sur les listes qui ont le moins de risque de perdre un siège en 2015, lorsque le canton de Berne passera de 26 à 25 élu-e-s. Dans l'hypothèse où les élections 2011 se seraient déjà déroulées dans une configuration à 25 élu-e-s, pouvez-vous nous dire quelle est la liste qui aurait décroché un siège de moins ? Pouvez-vous également nous indiquer la marge entre le résultat obtenu et un siège en moins pour chaque liste ayant obtenu au moins un-e élu-e, en les classant par ordre croissant (de la plus petite à la plus grande marge) ?

¹ Le CJB relève que si le taux du Jura bernois progressait, la moyenne cantonale progresserait également. Il propose à fins de simplification de conserver la moyenne cantonale enregistrée lors de l'élection, soit 50.7%.

Question n°3

Le CJB pose l'hypothèse que le cumul est plus aisé à obtenir sur les listes qui obtiennent le plus de sièges, ainsi que sur celles où il y a le moins de sortant-e-s qui se représentent. Pouvez-vous, pour chaque liste, nous rappeler le nombre de sièges et nous indiquer la durée moyenne de présence au Conseil national de celles et ceux qui les occupent ?

Question n°4

Une piste également évoquée est la constitution de listes régionales. Il est question d'une liste unique regroupant l'ensemble des candidat-e-s du Jura bernois ou de trois listes apparentées regroupant les partis politiques par affinités (selon les apparentements qu'on retrouve régulièrement lors d'élections cantonales ou fédérales : liste bourgeoise, liste de gauche et liste autonomiste). L'hypothèse est que l'électorat du Jura bernois n'accorderait ses voix qu'à des candidat-e-s du Jura bernois, alors que l'électorat du reste du canton n'accorderait aucune voix à la liste ou aux listes du Jura bernois. Il s'agit bien d'une hypothèse de travail, car des voix du Jura bernois iraient quand même à des candidat-e-s du reste du canton, et des voix du reste du canton à des candidat-e-s du Jura bernois. Toutefois, le CJB espère ainsi dégager, sinon une certitude, au moins une tendance, car il postule un certain équilibre entre les voix sortantes et entrantes et considère que la majorité des suffrages exprimés dans le Jura bernois irait à des candidat-e-s du Jura bernois. En partant de cette hypothèse que les 347'968 suffrages exprimés en 2011 dans le Jura bernois iraient à une liste unique ou à 3 listes apparentées, combien le Jura bernois aurait-il obtenu de sièges ? Le calcul peut-il aussi être fait pour les deux élections précédentes (2007 et 2003) ? Pour chacune de ces trois élections, la Chancellerie d'Etat peut-elle également rappeler le nom des 3 candidat-e-s du Jura bernois qui avaient obtenu le plus de voix dans le Jura bernois uniquement (avec indication du nombre de voix de chacun-e) ?

Question n°5

Dans le cas de trois listes apparentées (liste bourgeoise UDC-PLR ; liste de gauche PS-Verts ; liste autonomiste PSA-PDC/PLJ-Rauraque), laquelle ou lesquelles des liste obtiendrait-elle le-s siège-s du Jura bernois selon l'hypothèse utilisée pour répondre à la question précédente (le Jura bernois vote exclusivement et lui seul pour les candidat-e-s du Jura bernois) et en considérant que les voix supplémentaires se répartiraient entre les listes proportionnellement aux résultats obtenus par leurs candidat-e-s en 2011 ? La Chancellerie peut-elle aussi faire le calcul pour les élections 2007 et 2003 ?

Question n°6

Même question que la précédente mais en ajoutant le PEV, l'UDF, le PBD et les Verts libéraux à la liste bourgeoise, ainsi que La Gauche à la liste de gauche, avec également une réponse pour les élections 2003, 2007 et 2011.

Question n°7

L'Assemblée interjurassienne a calculé, sur la base de la population en 2000, qu'une entité cantonale formée du Jura et du Jura bernois aurait droit à 3 sièges au Conseil national. Ce résultat est-il toujours valable selon les projections démographiques pour 2015 ?

Question n°8

Certains cantons ont introduit, pour les élections proportionnelles, la méthode dite du « diviseur doublement proportionnel et de l'arrondi standard ». Son but est de réduire les désavantages des minorités se situant dans des arrondissements de petite taille en permettant que chaque électeur de l'aire électorale prise dans son ensemble ait si possible la même influence sur la composition du Parlement. Ce système pourrait-il constituer une solution à l'absence de représentation du Jura bernois au Conseil national ?

Le secrétariat général du CJB reste à votre disposition au cas où vous auriez besoin de précisions sur les questions susmentionnées.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier et en vous remerciant par avance de votre prochaine réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le vice-chancelier, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Manfred BÜHLER

Fabian GREUB

Annexe : avant-projet de rapport sur la représentation du Jura bernois au Conseil national